



**Le ministère du Commerce, Luc Magloire Atangana Mbarga, a annoncé dans un communiqué du 11 octobre, une suspension de l'augmentation des prix pour l'année 2021.**

Cette décision intervient après une concertation, le 7 octobre dernier, entre le Mincommerce et les responsables des différentes sociétés brassicoles réunies au sein de la Cameroon Alcohol Producers Association (CAPA), apprend-on.

Au cours de cette rencontre, la CAPA a fait part de ses difficultés face à certaines contraintes. Il s'agit notamment des « pressions fiscales de l'ordre de 52% ajoutées à d'autres difficultés enregistrées par les associations de protection et de défense des droits des consommateurs qui oscillent de 32-52% », rapporte le site StopBlaBlaCam.

« Nous n'avons procédé à aucun licenciement de personnel lors du covid-19, ni lors de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. On veut être des champions nationaux, on a besoin d'accompagnement sur la fiscalité, notamment la réforme des droits d'accises qui influencent le prix des boissons », a alors déclaré Emmanuel de Tailly, directeur général de la Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC). Ce dernier estime par ailleurs que les entreprises de la CAPA ont une dette intérieure de plus de 2 milliards FCFA.